



**79^{ème} ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
GENEVE DU 18 AU 23 MAI 2026**

Déclaration du Tchad

Sous points : 12,7 et 12,9 : relatif aux produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés ainsi que sur la résistance aux antimicrobiens

Madame la Présidente,

Distingués délégués,

Le Tchad s'associe à la déclaration prononcée par le Rwanda au nom des États Membres de la Région africaine.

Le Tchad demeure vivement préoccupé par la prolifération des produits médicaux falsifiés et la progression de la résistance aux antimicrobiens, qui constituent une menace majeure pour la santé publique et la sécurité sanitaire mondiale, particulièrement dans les pays confrontés à des défis sécuritaires, humanitaires et logistiques persistants.

Ma délégation souligne la nécessité de renforcer les systèmes de réglementation pharmaceutique, les capacités de surveillance et de laboratoire, ainsi que la coopération internationale dans le cadre de l'approche intégrée « Une seule santé ».

Dans cette dynamique, le Tchad a engagé le processus de ratification de la Convention MEDICRIME du Conseil de l'Europe et mis en place une Commission nationale de lutte contre les produits médicaux falsifiés afin de renforcer le contrôle du territoire et la lutte contre les réseaux de trafic illicite.

Le Tchad soutient également le plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens et réaffirme son engagement en faveur de l'usage rationnel des antimicrobiens, de la prévention des infections et de l'accès équitable à des produits médicaux sûrs et de qualité.

Toutefois, ces efforts nécessitent un soutien accru. Le Tchad appelle ainsi à une solidarité internationale renforcée et à des mécanismes de financement durables pour accompagner les pays à ressources limitées.

Je vous remercie.